

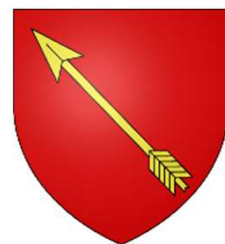
LE WOSCHTALDA Post

Joyeuses Pâques

La commune de Westhalten vous souhaite de belles fêtes de Pâques!



Venez
Nombreux!



Nous sommes heureux de vous annoncer l'organisation de notre 3^{ème} Journée Citoyenne!
Cette journée est l'occasion de se réunir de façon conviviale et de participer bénévolement à divers ateliers afin d'améliorer notre cadre de vie. Collation et repas offert aux bénévoles!

4 MAI 2024 de 8h00 à 14h00

ESPACES VERTS

AMENAGEMENTS

VOTRE AVIS
NOUS
INTERESSE

PEINTURES

UNE IDEE DE PROJET ? FAITES-NOUS EN PART !

Inscription en mairie avant le 4 AVRIL 2024



CARNAVAL

La section de gymnastique du Cercle Sportif et Culturel Saint Aloyse de Westhalten a organisé pour la **45ème année consécutive** son traditionnel après-midi récréatif pour ses membres afin de fêter **carnaval**. Mardi 5 mars dernier, 80 jeunes et adultes, par un beau temps se sont retrouvés autour de Patrice WUCHER, président de la **section de Gymnastique** qui a animé cette manifestation. Les jeunes, déguisés en personnages divers ont traversé le village en passant par les rues d'Orschwihr, du Moulin, de la Fontaine, de Rouffach, de Soultzmatt et par la rue de la Liberté. Après ce périple, une petite collation les attendait à la salle polyvalente. Ce fut un moment de détente très apprécié avant la venue des compétitions gymniques dont la 3ème manifestation a eu lieu dimanche le 24 mars à Ste Croix en Plaine pour les finales régionales des challenges d'hiver. Notons que la sécurité était assurée par la Brigade Verte de Soultz et la préparation de la salle par les ouvriers communaux.



COMMISSION DES JEUNES 2024-2026

Les 16 et 18 mars 2024, **les jeunes** du CE à la classe de 5ème ont été invités à **voter** pour leurs représentants à la **Commission des Jeunes**. La commune **félicite** tous les jeunes ayant participé à la campagne, en particulier celles et ceux qui ont été candidats. C'est pour eux le début de **la participation à la vie du village**.

La 1^{ère} réunion de la nouvelle commission des jeunes aura lieu : **Samedi 13/04/2024 à 9h30 en salle du Conseil à la Mairie**.

Les élus sont Louis BURGENATH, Lily CHATEAUX, Guillaume CLAUDEL, Armin et Léandre CRUPEL, Adèle FLICK, Maya GIACONA-LEH, Simon GOETZ, Leonia GRENTZINGER, Loan KEPFER. Ils sont maintenant chargés de représenter l'ensemble des jeunes de la commune.

REGLES DE BON USAGE DE L'AIRE DE JEUX

L'aire de jeux pour enfants, rue de la Fontaine, la plus récente du village rencontre un franc succès, au plus grand plaisir de tous.

Cependant, nous avons été informés qu'elle est aussi le cadre d'incivilités et de nuisances pour les voisins, ce qui nuit à l'utilisation par les plus jeunes, met en jeu la sécurité de tous et accessoirement coûte cher à la commune.

C'est pourquoi la commission Jeunesse Education du Conseil Municipal a décidé d'en réglementer l'usage et l'accès selon les termes ci-dessous :

Cet espace de jeux est destiné aux **enfants jusqu'à 12 ans** et à leurs accompagnateurs. Le terrain de pétanque, ouvert à tous, est exclusivement réservé à cette pratique. L'ensemble est **accessible de 8h à 22h** pour préserver la quiétude des riverains.

Nous vous remercions d'avance de veiller ce que ces règles soient respectées, en particulier en les expliquant à vos enfants et adolescents !



OSTEOPATHE

Ostéopathe diplômée depuis Juin 2023 du Collège Ostéopathique de Strasbourg, j'exerce actuellement dans mon propre cabinet de Colmar, également en assistantat à Ensisheim, dorénavant j'ajoute à cela, une **prise en charge à Westhalten au sein du cabinet de Kinésithérapie** de Monsieur Charles Edouard Wagner pour des séances d'Ostéopathie.

Pendant mes cinq années d'étude, j'ai eu l'occasion de faire de nombreux stages en services hospitaliers ainsi qu'en milieu sportif. Cela m'a permis d'acquérir la prise en charge de **tous types de patients** (sportifs, nourrissons, enfants, femmes enceintes, personnes âgées), tout en réalisant des séances avec des **techniques adaptées et variées**.

Mon projet pour l'année 2024 est de continuer à me former afin d'affiner ma prise en charge.

Je suis une personne impliquée dans mes projets, à l'écoute et bienveillante.

Je suis **ravie de rejoindre l'équipe** de Charles Edouard pour une prise en charge pluridisciplinaire des patients et en partenariat avec lui à Westhalten.

Les consultations se déroulent pour le moment le :
Mardi après midi de 13h à 20h

La prise de rendez vous se fera par mail, par téléphone ou par Doctolib. *Concernant Doctolib, il faudra faire attention à sélectionner le « Lieu 2 » sur ma page de présentation car le « Lieu 1 » est mon cabinet de Colmar.*



Au plaisir de vous rencontrer!

Doctolib

Coordonnée :

TRABER Claire

Ostéopathe D.O.

2B Rue de Soultzmatt
68250 Westhalten

06.68.15.52.21

traber.osteopathe@outlook.fr



Mairie de Westhalten - Ne pas jeter sur la voie publique

Usage d'un drone de loisir



Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité

- 1 Je ne survole pas les personnes.
- 2 Je respecte les hauteurs maximales de vol.
- 3 Je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.
- 4 Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
- 5 Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.
- 6 Je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.
- 7 Je respecte la vie privée des autres.
- 8 Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.
- 9 Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.

En cas de doute, je me renseigne.

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232-4 du code des transports.
Faire survoler par un drone une portion du territoire français en violation d'une interdiction de survol est passible de 45 000 euros d'amende, 1 an de prison, et de la confiscation du drone en vertu des articles L. 6232-12 et L. 6232-13 du code des transports.

Règles d'un bon usage d'un drone de loisir
Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile :

www.developpement-durable.gouv.fr/Drone+accidents+telepilotes.html



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr



DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE POUR UNE SEULE MISSION !

Le secours et les soins d'urgence aux personnes

Vous êtes volontaire ?
REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS

+ d'infos

www.sdis68.fr



Page 3

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Avec la chaleur, les jours qui rallongent, nous sommes nombreux à avoir des activités extérieures, parfois bruyantes, plus tard dans la journée en période estivale.

De manière générale, les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances et abords, sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée.

Lors de toute organisation d'une fête dans le cadre de la sphère privée DIURNE ou NOCTURNE (soirée festive, anniversaire, fête des voisins...) afin d'anticiper toute réclamation ayez toujours l'obligeance de PREVENIR SYSTÉMATIQUEMENT vos voisins proches des nuisances potentielles (sonores, olfactives) que cela pourra engendrer ainsi que l'horaire approximatif de fin.

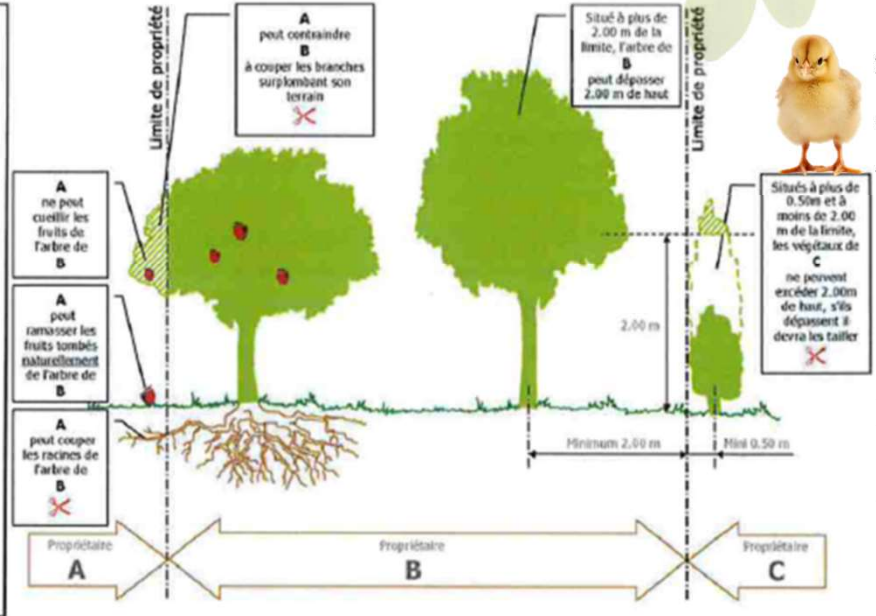
Le bien vivre ensemble repose sur la tolérance, la courtoisie, le respect des autres et des biens, et la bonne volonté de chacun.

Et surtout, rappelez-vous que ce qui marche toujours le mieux, c'est le dialogue !

Voici un rappel des règles de base pour une vie collective harmonieuse :

Haies et arbres: Taillons les haies et arbustes pour éviter des conflits inutiles entre voisins!
En bordure du domaine public:
 Les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées doivent être élagués de façon à ne pas gêner la circulation des véhicules, le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques, et ne pas occulter les panneaux de signalisation. Le Maire peut, au titre de son pouvoir de police, exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

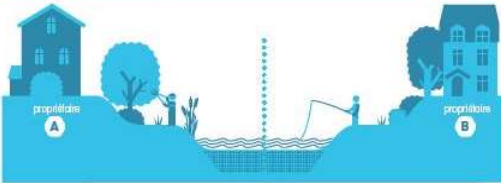
En bordure de propriété:
 Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent sur le terrain voisin. Le voisin peut en couper les racines si celles-ci empiètent son terrain, mais n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, le voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

Mairie de Westhalten - Ne pas jeter sur la voie publique

MES DROITS ET DEVOIRS en tant que propriétaire riverain d'un cours d'eau

Le saviez-vous? Quelques conseils pratiques



Droit de propriété (Art. L215-2 du Code de l'Environnement):
 Le propriétaire riverain d'un cours d'eau possède la moitié du lit mineur.

Droit de pêche (Art. L435 - 4 du Code de l'Environnement):
 Les propriétaires riverains peuvent bénéficier, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau, sous réserve de droits contraires. Le contrôle de l'exercice de la pêche s'effectue cependant par la Police de la Pêche (ONEMA ou associations agréées AAPPMA).

Devoir d'entretien régulier (Art. L215-14 du Code de l'Environnement):
 Le propriétaire riverain doit veiller à l'enlèvement des embâcles et débris imposables, l'élagage raisonné de la végétation, la préservation de l'écoulement naturel des eaux et du transport solide, la participation à l'atteinte du bon état écologique du milieu aquatique.

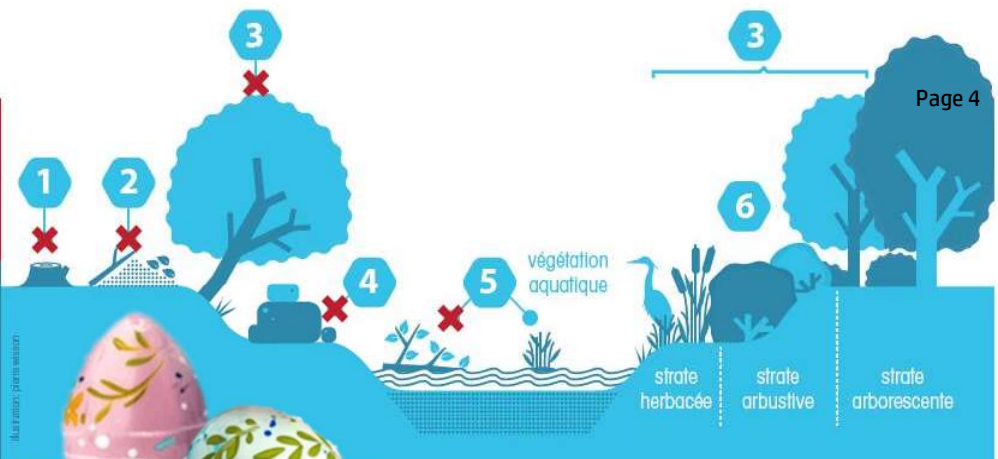
Le propriétaire peut s'acquitter seul de ces tâches ou se regrouper en association avec d'autres propriétaires riverains.

Les collectivités (syndicats mixtes de rivières, Communes ou Intercommunalités) peuvent prescrire ou exécuter les travaux présentant un caractère d'urgence. Le propriétaire doit alors régler le montant des travaux engagés. Les collectivités peuvent également se substituer à l'action des propriétaires, lorsque celle-ci est d'intérêt général ou hors de portée du riverain (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

- Les coupes à blanc sont à bannir:** les arbres de haut de berge assurent une bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les risques d'érosion et l'implantation d'espaces exotiques envahissantes.
- Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau** peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favoriser le développement d'espaces indésirables telles que les ronces, les orties et les plantes invasives. Des instabilités de berge et des pollutions chimiques par fermentation peuvent aussi apparaître. Des filières adaptées existent en déchetterie pour ces déchets.
- Réaliser des coupes sélectives des arbres:** il est nécessaire de couper les grands arbres à bois dur poussant en pente sur la berge ou menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à préserver; elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité.
- Éviter les protections de fortune:** une protection non conventionnelle peut générer une rupture soudaine et augmenter significativement les dégâts sur les terres riveraines du cours d'eau par aggravation de l'écoulement. De plus ceci artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (routes, maisons, etc.) nécessitent un maintien de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme.
- Retirer les embâcles et débris de grande taille:** certains embâcles peuvent perturber les écoulements sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.
- La végétation de rive constitue une véritable zone d'habitat écologique** qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



Enlèvement d'embâcle réalisé à WALHEIM en 2011 par le Syndicat Mixte de l'III. Photo: R. LAUGEL CD68



Travaux : quelles démarches ?



Vous envisagez des travaux et aménagements sur votre terrain ?

N'oubliez pas d'en faire la déclaration auprès de la mairie AVANT de vous lancer dans les travaux, et surtout ne démarrez pas les travaux AVANT l'obtention de l'accord officiel de la mairie.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple Déclaration Préalable (DP), ou d'un Permis de Construire (PC).

Quelques exemples :



1 ⇄ Création d'ouverture, remplacement des menuiseries extérieures: DP

2 ⇄ Pose de panneaux solaires: DP

3 ⇄ Rénovation de toiture: DP

4 ⇄ Installation de fenêtres de toit: DP

5 ⇄ Ravalement, peinture des façades, crépis: DP

6 ⇄ Construction d'une pergola: DP

7 ⇄ Abri de jardin, carport, local technique, cabane, auvent
- Moins de 5 m²: aucune formalité (en respectant néanmoins le règlement du PLU - Plan Local d'Urbanisme)
- Entre 5 et 20 m²: DP
- Plus de 20 m²: PC

8 ⇄ Aménagement de garage en pièce habitable: DP ou PC (selon la surface de plancher créée)

9 ⇄ Pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte: DP ou PC (selon la surface créée et le zonage du PLU)

10 ⇄ Édification ou modification de la clôture: DP

11 ⇄ Création ou modification de l'accès: DP

12 ⇄ Installation d'une piscine enterrée ou hors sol
Moins de 10 m² ou qui ne reste en place que quelques mois/an: aucune formalité
De 10 à 100 m² sans couverture ou avec une couverture de moins de 1,80 m de haut: DP
De plus de 100 m² ou dont la couverture dépasse 1,80 m de haut: PC

NOUVEAU!

DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune et son service instructeur ont mis en place la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme pour répondre à l'obligation légale de saisine par voie électronique,

Modalités pratiques pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme :

Chaque usager a le choix entre :

- Un dépôt papier (soit en se rendant à l'accueil de la mairie, soit par pli recommandé avec AR)
- Un dépôt par voie électronique

Pour un dépôt par voie électronique,

rendez-vous sur la plateforme du Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon :

<https://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/scot/instruction-des-autorisations-du-droit-des-sols/>

Le dépôt dématérialisé concerne les demandes suivantes : certificats d'urbanisme (CU) - déclarations préalables (DP) - permis de construire (PC) - permis de démolir (PD) - permis d'aménager (PA)

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, vous pouvez également consulter le portail d'Assistance aux Demandes d'Autorisations d'Urbanisme (AD'AU) mis en place par les services de l'Etat :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>



Déposer une demande d'urbanisme en mairie ne vaut pas autorisation !

La non-déclaration des travaux expose à des poursuites devant les autorités judiciaires. Une amende comprise entre 1200 € et 6000 € par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du Code de l'Urbanisme). Si vous faites une annexe de 20 m²... faites le calcul !



Le 1^{er} septembre 2023, suite à la vacance du poste de triage d'Osenbach faisant parti de l'Unité Territoriale de Colmar, **Monsieur Hugo FERBACH** a été nommé comme nouveau **technicien forestier**.

Passionné par le bûcheronnage et la chasse, nous sommes ravis de l'accueillir dans son village natal, nous lui souhaitons la **bienvenue et surtout un beau parcours professionnel** dans ce territoire qu'il affectionne!

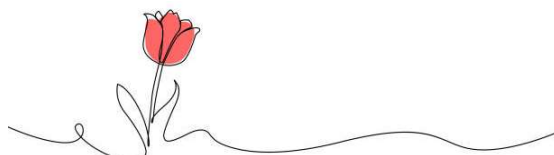
FOCUS SUR LA FORÊT DE WESTHALTEN :

La commune dispose d'une surface forestière de 431 ha, soumise au régime forestier dont 12 ha classés en zone Natura 2000. Ces 12 ha sont situés sur la colline du Bollenberg, et abritent différentes espèces faunistiques et floristiques caractéristique de notre climat. La forêt s'étant du Bollenberg à la borne jaune (forêt reculée de 20 ha), d'une altitude allant de 320 à 780 m. Les essences principales sont le Chêne sessile (55%), le Pin sylvestre (18%) et le Douglas (7%).

La forêt de Westhalten accueille, des populations de gibier tel le chevreuil, le cerf et le sanglier. A ce jour la forêt reste résistante malgré le changement climatique. Pour la préservation des différentes espèces forestières, nous devons laisser 3 arbres biologiques (arbres morts, arbres à cavité, à champignon, avec du lierre...) par ha. Chaque année, l'ONF, conformément au document d'aménagement forestier d'une validité de 20 ans, et en accord avec la commune, encadre les exploitations et commercialise un volume légèrement inférieur à l'accroissement annuel. Ainsi, le maintien du capital forestier est assuré dans l'objectif de produire du bois d'œuvre de qualité.

Les revenus issus de la forêt sont non négligeables pour la commune, qui est également disposée à l'acquisition de nouvelles parcelles forestières privées, pour les joindre au document d'aménagement existant.

Après 20 années de gestion et de collaboration avec la commune de Westhalten, M. Yannick MEISTER laisse sa place à M. Hugo FERBACH.



TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Samedi matin le 24 février la commune de Westhalten a proposé à ses habitants une **démonstration** de taille d'arbres fruitiers. Cette initiation s'est déroulée sur le **verger école** créé en 2022 et composé de vieilles variétés rustiques et locales. Julien FEST ancien habitant du village a partagé son savoir dans ce domaine. Il a expliqué à la bonne **vingtaine de participants** comment réussir une plantation et comment bien entretenir les arbres tout au long de l'année. Des explications techniques qui ont permis aux convives de se familiariser avec l'art de la taille.

Après la séance bien studieuse le **verre de l'amitié** composé de cidre de pomme et de poire produit localement a été partagé.



ENTRETIEN DE LA LANDE DU BOLLENBERG

C'est par une belle matinée que le samedi 2 mars une **cinquantaine de bénévoles** sont venus avec leur **bonne humeur et leur bonne volonté** pour un programme commun : **contenir l'expansion sur les landes du Bollenberg** sur le ban de Westhalten. En effet la végétation prend de l'ampleur réduisant les belles landes. Les chênes et pruneliers coupés ont été en partie mis en andains au sein même du fourré, créant un milieu pour la petite faune et pour les chênes broyés pour servir de mulch aux futurs massifs floraux de la commune.

L'objectif a été atteint, mais il reste **encore beaucoup à faire**. C'est pourquoi la nouvelle municipalité a mis en place une commission « landes » qui avec l'appui du Parc Naturel des Ballons des Vosges va **continuer à entretenir les espaces dans le respect de chaque habitat**. Rappelons que Westhalten possède 94ha de landes.



DEPART DE JULIEN BOOG

Julien BOOG avait rejoint l'équipe communale le 4 mai 2020 à l'âge de 22 ans, au poste d'adjoint technique stagiaire lors du départ à la retraite de Monsieur Pierre DALLER.

Il avait été titularisé le 4 mai 2021 et sera resté en poste aux côtés de Jérôme DRUSINI jusqu'à son départ le 8 mars 2024.

Julien a choisi une nouvelle orientation professionnelle, **nous lui souhaitons de réussir dans tout ce qu'il entreprendra et le remercions chaleureusement** pour toute sa polyvalence lors des travaux effectués au service de la Commune de Westhalten!

Les enfants de Maternelle de l'Espace Savoir lui ont rendu un vibrant hommage comme l'atteste cette photo.



Mairie de Westhalten - Ne pas jeter sur la voie publique



ARRIVEE DE LILIAN DJERIBI

En remplacement de Julien BOOG, nous sommes ravis d'accueillir **Lilian DJERIBI** depuis le 30 janvier 2024.

Nous espérons que ce jeune habitant du village, âgé de 21 ans, s'épanouisse dans ses fonctions.

Nous mettrons tout en œuvre, tous ensemble, pour l'accompagner !
Bienvenue à lui!



ECHO DU STRANGENBERG



Le 17 décembre 2023, les musiques Echo du Strangenberg de Westhalten et Pfaff Music Band de Pfaffenheim ont donné leur concert de Noël 2023. Ce n'est pas moins 60 musiciennes et musiciens réunis tout le long du concert sous les baguettes d'Alexandra SCHITTER et de Sébastien HUMBRECHT. Le concert a eu lieu en l'église Saint Blaise.



Le concert a débuté avec l'Ensemble junior de la Musique Echo du Strangenberg, sous la baguette de Bernard GRIMM. Cet orchestre a pu montrer au public, venu nombreux, sa qualité musicale en exécutant des partitions d'un niveau supérieur. Par la suite, les 60 musiciennes et musiciens ont pris place pour exécuter une partie classique en jouant : « La Danse Hongroise n°7 et 5 » de Johannes Brahms, « Lascia ch'io Pianga » de Haendel, « Der Schauspieldirektor » de Mozart et « La Cavalerie légère » de Franz von Suppé. La dernière partie était plus festive avec des morceaux traditionnels et contemporains de Noël. Le concert se termina avec « Stille Nacht » accompagné du public chantant les paroles en français et en alsacien.

Dans le public étaient présents Madame Le Maire et ses adjoints ainsi que des présidents des sociétés de musique alentours et du Vice-président de la Confédération des Musiques de France – Haute-Alsace, Monsieur Claude ERTLE. Nous vous remercions pour votre soutien et vos applaudissements chaleureux. Cela a donné du baume au cœur et aussi l'envie de recommencer ce type de projet musical.

Ce qui fut le cas dès le 16 mars dernier avec le concert de gala « L'écho fait ses jeux » avec un bel auditoire venu nombreux!

Si vous souhaitez partager votre passion de la musique avec nous ou prendre des cours à l'école de musique, n'hésitez pas à contacter Guy FARIEZ au 06 72 21 11 62 ou echodustrangenberg@gmail.com



Mairie de Westhalten - Ne pas jeter sur la voie publique



FETE DE LA MUSIQUE SAMEDI 15 JUIN 2024

Comme chaque année, la musique « Écho du Strangenberg » organisera la « Fête de la Musique », le samedi 15 juin 2024, à partir de 18h00.

Nouveauté cette année, la manifestation aura lieu sur la place Saint Aloyse.

L'animation sera assurée par l'Ensemble junior de la musique puis par l'enfant du pays : Loïc ZWINGELSTEIN.

Un stand maquillage sera proposé gratuitement aux enfants présents.

La musique vous proposera différentes boissons et de la restauration afin de passer un super moment en famille ou entre ami tout au long de la nuit.

Au plaisir de vous retrouver le **samedi 15 juin à 18h00 - Accès libre**



DONNEURS DE SANG ET SPORTIFS MERITANTS

Samedi dernier, à la salle Dimière, a eu lieu une sympathique réception en l'honneur des donateurs de sang et des sportifs méritants du village. Le Maire, Nathalie LALLEMAND, les adjoints Mikael BURGENATH et Dominique DOMON ont accueilli une quarantaine de personnes dont Lucien Muller et Monique Martin Conseiller Départemental. Le Maire n'a pas manqué de remercier toutes les personnes qui œuvrent toute l'année pour le bien de la jeunesse et Patrice Wucher qui est à l'initiative de cette manifestation depuis 1988. En 32 ans, 439 donateurs de sang, 275 sportifs et 6 musiciens furent honorés.

Donneurs de sang: Chloé Boesch, Emilie Brun, Paul et Vincent Baechtél, Philippe Grauss, Louis Schwindenhammer (diplôme et insigne de bronze 1^{er} niveau); Jean-Marc Bauer, Delphin Beringer, Dominique et Virginie Crupel, Lionel Schneider (2^{ème} niveau); Pascal Fleck, Christophe Marck (insigne argent 4^{ème} niveau); Pascale Lefrang, Viktoryia (insigne or 5^{ème} niveau); Isabelle Krafft (insigne une palme 6^{ème} niveau) avec 100 dons, 13^{ème} donneur a dépassé la barre des 100 dons, Hervé Bass avec plus de 200 dons, 2^{ème} donneur a dépassé la barre des 150 dons, (insigne deux palmes 7^{ème} niveau).

Services : Marlène Birger, manager au Spa à l'Hôtel du Bollenberg, championne de France de massage bien-être. Lou Girardot, serveuse au cheval Blanc, médaille d'Or départementale et régionale du concours du meilleur apprentie de France en service.

VTT : Anaëlle Reich, vice-championne de France de VTT orientation, championne Grand Est en UNSS. Romaric François, vice-champion du Grand Est bike an run, champion académique de cross en sport partagé en UNSS.

BMX : Laurent Pelle, champion d'Alsace catégorie cruiser 30 ans et plus.

Natation : Lina Obrecht, 2^{ème} au championnat Régional N2 en duo libre et en ballet highlight en junior. Nicolas Schlegel, quintuple champion du Haut-Rhin, une fois champion d'Alsace, deux fois vice-champion d'Alsace, champion grand Est toutes catégories, champion de France N2 100m papillon, 8 fois meilleur chrono petit bassin et 5 grand bassin.

Krav-Maga : Jules Schenck, champion de France en juniors + de 70 kg.

Athlétisme : Lina Obrecht, 1^{ère} en équipe au cross Giracal, 1^{ère} au 800m des JSP du Haut-Rhin. Zoé Schwartz, championne de France de lancer de javelot hiver et été, 1^{ère} sélection en équipe de France.

Gymnastique : Roxanne Bonneaud, championne du Haut-Rhin 1^{er} degré jeunes. Suzelle Loos, vice-championne du Haut-Rhin. Baptiste Munch, vice-champion du Haut-Rhin au 3^{ème} degré pupilles.

Quilles : Josiane Schittly, 1^{ère} dame B ; Vivien Tschudy, 2^{ème} senior A. Vincent Muré, 2^{ème} senior A. Quentin Bucher, 1^{er} junior. L'équipe I est première en excellence, champion d'Alsace, accède à la division nationale et 2^{ème} à la finale de la Coupe de France.

Médaille de la Collectivité Européenne d'Alsace : Estelle Klein (monitrice gym depuis 34 ans), Céline Boeglin (monitrice gym depuis 29 ans), Eric Haby (moniteur gym depuis 18 ans), Christian Schipfer (juge gym depuis 30 ans), Rémy Specker (trésorier quilles et du cercle depuis 25 ans).

Médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Céline Boeglin, Eric Haby, Jean-Marie Meyer (président de la section de quilles et vice-président du Cercle pendant 31 ans). La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur.





ALOYSIA WESTHALTEN

TOURNOI DE QUILLES 2024

A PARTIR DU 11 AVRIL 2023

OUVERT A TOUS

ÉQUIPES DE 4 JOUEURS

DATES DISPONIBLES 1 TOUR

AVRIL:

11,12,13,15,16,17,19,20,24,25,

26,30

MAI : 2,3

PRIX SPECIAL - EQUIPE FEMININE -
EQUIPE SANS LICENCIÉ(1 MAXI) -
EQUIPE AVEC LICENCIÉS

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS WHATSAPP-SMS
06 30 40 24 19



QUILLES WESTHALTEN



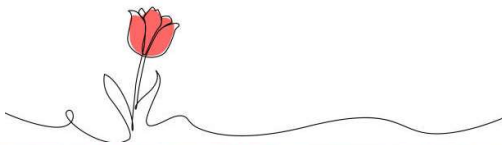
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Imprimé par nos soins



Mairie de Westhalten - Ne pas jeter sur la voie publique



MARCHE POPULAIRE

L'Association Sportive de la Vallée Noble organise sa 43^{ème} marche populaire internationale de l'anémone samedi 13 et dimanche 14 avril 2024 sur des parcours de 5,10 et 20 km.

Les départs et les arrivées se feront à la salle Polyvalente, rue du Stade, de WESTHALTEN.

Horaires : Départ de 7h à 14h (13h30 pour les 20 km)
Arrivée limitée à 18h

Boisson et collation gratuite au premier contrôle. Points de ravitaillements payants sur le parcours et possibilité de restauration à l'arrivée.



C'est l'occasion de faire une très belle randonnée pédestre, qui fera connaître aux marcheurs les célèbres collines de la « Vallée Noble » qui entourent Westhalten : le Bollenberg, le Strangenberg, et le Zinnkoepflé.

Ces collines réputées pour leur microclimat de type méditerranéen, leur faune et flore exceptionnelles, offrent une vue panoramique sur la plaine d'Alsace, les Vosges et la Forêt Noire.

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

Participation de 3 €

Internet : <https://ffsp.fr>

Mail : contact@ffsp.fr





France Rénov'
la rénovation
énergétique
pour tous !



CONSEILS GRATUITS, AIDES FINANCIÈRES,
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Pour votre rénovation énergétique,
le bon réflexe c'est France Rénov'

france-renov.gouv.fr

Contact : 03 89 62 71 06
renovation@rvqb.fr



RENOVER SON LOGEMENT

France Rénov', le service public pour accompagner votre projet.

Les aides évoluent en 2024 !

Pour en savoir plus, rencontrez un conseiller.

Vous souhaitez : Diminuer vos factures d'énergie ?
Changer votre mode de chauffage ? Bien vivre dans votre logement, l'isoler de façon efficace, améliorer son confort ou l'adapter à votre situation ?

Comparer les devis et connaître toutes les aides financières qui existent ? Éviter les arnaques ?
Adoptez le bon réflexe, contactez le Conseiller France Rénov' !

France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat qui vous permet d'avoir des informations et des conseils NEUTRES, GRATUITS et POUR TOUS ou un accompagnement PERSONNALISÉ et adapté à votre projet et votre situation.

Le Conseiller France Rénov' vous propose des réponses financières personnalisées, des réponses techniques neutres et factuelles, des réponses juridiques vérifiées, une orientation vers les interlocuteurs les plus adaptés pour approfondir la réponse à votre demande et vous proposer un accompagnement dans vos démarches.

Rencontrez un conseiller sur rendez-vous à Guebwiller - Ensisheim - Rouffach ou Volgelsheim

Pour prendre rendez-vous ou toute autre question :
03.89.62.71.06 ou renovation@rvqb.fr



FORAGE DE PUIS DOMESTIQUE

Vous avez un projet de forage de puits domestique, vous devez, en tant que déclarant (entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une régularisation), remplir le [formulaire Cerfa 13837*03](#) en ligne, directement sur le site DUPLOS.

OU

Vous pouvez également en tant que déclarant (entreprise de forage dans le cas d'un nouvel ouvrage ou le propriétaire dans le cas d'une régularisation), remplir le [formulaire Cerfa 13837*03](#) et le déposer auprès de la mairie de la commune concernée.

Comment cela fonctionne ?

Le site DUPLOS (<https://duplos.developpement-durable.gouv.fr/#/>) est un portail de télédéclaration des forages.

Il est de la responsabilité de l'entreprise de forage de réaliser cette déclaration lorsqu'elle est préalable aux travaux, sinon au propriétaire pour la régularisation de puits déjà existants.

La profondeur du forage n'est pas limitée mais devra faire l'objet d'une déclaration à la DREAL au titre du code minier pour une profondeur supérieure à 10 mètres.

Pour votre information, les forages de puits domestique correspondant à un prélèvement inférieur à 1000m³ d'eau par an, ne sont pas taxés.



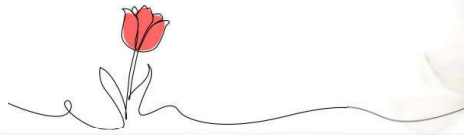
DECHETS VERTS

Lors des travaux de jardinage, le volume et la masse de végétaux produits peuvent être importants (environ 500 kg de « déchets verts » par an pour un jardin moyen). Il s'agit de feuilles mortes (en automne), d'herbes après la tonte (au printemps/été), de résidus d'élagage (en hiver).

Riches en éléments fertilisants les copeaux issus du broyage vont pouvoir être étalés sous forme de paillage au jardin. Celui-ci restituera, au fil du temps, les éléments nutritifs contenus dans les déchets aux pieds des plantes ornementales et potagères qui seront ainsi fertilisées.



La réglementation interdit de brûler les déchets verts ainsi que ménagers



LES PETITES MAINS VERTES DE WESTHALTEN!



Le 22 Mars 2023, la municipalité a mis à l'honneur les petites mains vertes de la commune qui embellissent leur lieu de vie et font de Westhalten un village fleuri et agréable.

L'année 2023 est une année riche en distinction pour la commune par son **maintien des 2 fleurs** dans le cadre des maisons fleuries mais également par son **obtention des 3 libellules** pour une commune nature. Cette dernière distinction reflète le travail effectué en matière de préservation des milieux naturels et de leur biodiversité, de la protection de nos richesses en eau et de la protection de notre santé. En effet, la gestion des allées et l'entretien de notre cimetière est toujours en réflexion pour une constante évolution. D'autre part, chaque année une réflexion est menée sur la création de nouveaux espaces floraux pour favoriser les îlots de fraîcheur et l'embellissement de notre commune tout en limitant la consommation en eau.

La cérémonie des maisons fleuries est l'occasion de faire un point sur l'évolution du fleurissement et de sensibiliser les habitants sur le choix des plantes à adapter en fonction du climat sec et chaud et des besoins en eau. Pour rappel, le géranium reste la plante phare de nos jardinières d'été par sa faible consommation en eau. La présence de Jérôme DRUSINI, notre jardinier expérimenté, a permis aux habitants de profiter de ses conseils avisés !

Le travail des agents techniques communaux en matière de plantation et d'entretien a été souligné et remercié. L'entretien des trottoirs par ses habitants est souhaité et serait complémentaire aux efforts fournis par l'équipe technique.

Le palmarès 2023 a été établi sur la reconnaissance du fleurissement estival selon 4 critères (impression/harmonie générale – quantité de fleurs – originalité des compositions – propreté/entretien) mais également sur les décorations effectuées durant les périodes de Pâques et de Noël.

Cette année, le nombre d'habitations reconnues s'élève à 93 au total répartis de façon suivante : 54 en classement 1 fleur, 28 en classement 2 fleurs et 11 en classement 3 fleurs.

Chaque lauréat s'est vu offrir un bon d'achat à utiliser en produits horticoles d'une valeur de 15 €, 25 € ou 35 € selon le classement. L'enveloppe totale s'élève à 1.900 € que la commune est heureuse d'offrir à cette occasion.

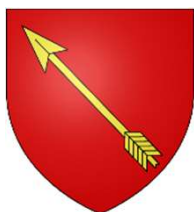
La soirée était agrémentée d'un diaporama du fleurissement estival et des décorations des habitants observées au fil des saisons.

La manifestation s'est terminée autour d'un verre de l'amitié et a été marquée par un beau moment de convivialité.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour l'édition 2024 ! Après un passage à la période de Pâques, le jury a programmé son passage de reconnaissance du fleurissement estival le **Samedi 27 Juillet 2024**.

N'hésitez pas à exprimer vos talents de jardinier et de décorateur !





PALMARES MAISONS FLEURIES



ANNEE 2023

3



Auberge du VIEUX PRESOIR
 BAECHTLE Vincent
 BASS Hervé
 BOHRER Philippe
 BRUN Lionel
 EHRARDT Roger
 FLECK Pascal
 MONTIER Daniel
 MURE Francis
 OBRECHT Thierry
 RODRIGO Raymond
 TAGLIAFERRI Luc

2



ANDRE Jean-Paul
 ARRIBAS Luis
 BESTHEIM
 BURGER Marguerite
 Restaurant CHEVAL BLANC
 Hôtel-Restaurant CÔTE PLAINE
 DAUER Jean
 DEBENATH Xavier
 FURSTOSS Laurent
 GOETZ Laurent
 GOETZ Jean-Marc
 HAURY Marie-Thérèse
 HUNTZIGER Bernard
 KIBLER Cédric
 KEPFER Bernard
 LOCHERER Georges
 MEISTERMANN Marie-Andrée
 MEYER Damien
 MUNCH Jean-Marc
 MUNCH Jean-Paul
 PASCAL René
 PLACA Piero
 PORTRON Jean-Jacques
 SCHILLING Etienne
 SCHNEIDER Maria
 WALTER Paul
 ZWINGELSTEIN Marie-Louise



1



ARDAENS Jean-Marc
 BALLY Jean-Paul
 BASS Bernard
 BERINGER Stève
 BOESCH Mathieu
 BOIREAU Alain
 BOOG André
 BRAZZO Gino
 BRETON Raphaël
 BRUN Gilbert
 BULLIERE Vincent
 CORRA Eddy
 DALLER Raymond
 DE JONG Remy
 DEBENATH Michel
 DIRINGER Sébastien
 DIRINGER Sylvie
 DJERIBI Christophe
 EHKIRCH Joseph
 ELLERBACH Robert
 ERMACORA Françoise
 FRANCK Henri
 HASSENFRAZT Claude
 HECK Didier
 HETSCH Annick
 HORBER Jean-Marie
 HUNTZIGER Marie-Jeanne
 KEPFER David
 KOEHLER Christian
 KOEHLER Gilbert
 LUEGER Jean-Paul
 MEISTERMANN Ginette
 MURE Denis
 MURE Jean-Marie
 NARTH Juliette
 NIBLING Rose
 NIDERCORN Agnès
 PFEFFER Michel
 RAMUNNO Nicolas
 RAMUNNO Vincent
 RICHERT Juliane
 RICHERT Marc
 ROMINGER Claudine
 SCHATZ Gérard
 SCHATZ Vincent
 SCHIPFER René
 SCHLEGEL Damien
 SCHLEGEL Jean-Luc
 SOMMEREISEN Marius
 VALENTIN Gilbert
 WAQUE Yves
 WEBER Mariette
 WENTZEL Bernard
 ZIEGLER Michel



L'équipe municipale tient à remercier
 chaleureusement tous les habitants qui œuvrent
 au fil des saisons à fleurir et décorer leurs
 maisons, balcons et jardins.

Merci à tous pour votre participation à
 l'embellissement saisonnier de notre village !

Recette de Fraisier

Liste des ingrédients

Pour la génoise

- 1 gousse de vanille
- 120 g de sucre
- 100 g de farine
- 50 g de beurre
- 4 œufs

Pour le sirop et la garniture

- 250 à 500 g de fraises selon votre envie
- 150 g de sucre
- 20 cl d'eau
- 1 gousse de vanille

Pour la crème

- 20 cl de crème liquide entière
- 25 cl de lait demi écrémé
- 2 jaunes d'œuf
- 40 g de maïzena
- 50 g de sucre
- 1 g d'agar agar ou 2 feuilles de gélatine
- 1 gousse de vanille ou 1 sachet de sucre vanillé



Préparation : 45 min
Temps de cuisson : 10 min
Portion : 8 personnes

Étapes de la recette

1. **Réalisez le sirop** en faisant chauffer l'eau, le sucre et la gousse de vanille fendue. Portez à ébullition 2/3 minutes et laissez infuser. Vous pouvez également ajouter du kirsch, du sirop de fraise ou autre...
2. **Réalisez la crème** en chauffant le lait avec la gousse de vanille fendue (ou l'extrait de vanille ou sucre vanillé, au choix :)
3. Fouettez les jaunes avec le sucre, ajoutez la maïzena ensuite, progressivement
4. Ajoutez l'agar agar dans le lait et laissez bouillir 1 minute (ou les feuilles de gélatine)
5. Versez le lait bouillant dessus en une fois, mélangez et remettez sur le feu moyen, fouettez constamment, la crème pâtissière va s'épaissir
6. Reversez la crème dans un bol propre, couvrez-la au contact avec du film alimentaire et laissez refroidir.
7. Fouettez la crème liquide bien ferme (mettez-la au congélateur 15 minutes avant)
8. Ajoutez la crème fouettée à la crème pâtissière froide, délicatement, et mettez dans une poche à douille au frais.
9. **Réalisez la génoise à présent** : séparez les blancs des jaunes et battez les blancs bien fermes
10. Ajoutez un tiers du sucre aux blancs quand ils sont fermes, et battez encore 1 minute.
11. Fouettez les jaunes avec le restant de sucre et la vanille
12. Ajoutez le beurre fondu, puis la moitié de la farine tamisée
13. Pour détendre la pâte, ajoutez 2 c. à soupe de blanc d'œufs
14. Puis ajoutez le reste de la farine
15. Enfin, ajoutez les blancs d'œufs délicatement en soulevant la pâte pour ne pas casser les bulles d'air !
16. Versez la pâte dans deux cercles (ou sur une plaque, vous pourrez découper les cercles après cuisson...)
17. Enfournez à four chaud 10 minutes à 190°C
18. Imbibez les génoises du sirop dès la sortie du four
19. **Procédez au montage du fraisier** : disposez un cercle de génoise dans votre cercle ou moule à charnière
20. Découpez les fraises en deux dans le sens de la hauteur et disposez-les face tranchée vers l'extérieur
21. Plaquez bien les fraises contre le bord avec la crème, et complétez l'intérieur avec la crème et des morceaux de fraises
13. Recouvrez avec le 2ème cercle de génoise et décorez selon vos goûts et envies !
14. Placez au frais entre 2 heures et une nuit avant de démouler et de servir.





CONCOURS DE COLORIAGE PÂQUES 2025

WESTHALTEN



Prénom :
NOM :
Âge :
Adresse :
Téléphone :

WANTED

L'association Westhalten en Fête recherche des **BENEVOLES** pour **renouer**, en 2025, avec la « Fête de l'Âne ».



Elle prendrait la forme d'une **Fête « PAYS'ANE »**

Vous souhaitez faire rayonner votre beau village, **rejoignez-nous!**

Si nous réussissons à réunir 20 bénévoles motivés la fête reprendra, **mobilisons-nous!**

Contactez l'association

fetedelane@hotmail.com



Page 16

2024

MARS

- 30, 31 et 1^{er} avril 2024
Marché de Pâques
Domaine du Bollenberg

AVRIL

- 01/04/2024
Marché de Pâques
Domaine du Bollenberg
- 5, 6 et 7 avril 2024
Le Salon des Vignerons
Domaine du Bollenberg
- 13 et 14/04 2024
43^{ème} Marche Populaire
AS Vallée Noble
- Tournoi des Quilles du
11/04 au 03/05 2024

MAI

- Tournoi des Quilles du
11/04 au 03/05 2024
- 04/05/2024 Journée
citoyenne**
- 05/05/2024
Marche gourmande de
printemps
Domaine du Bollenberg
- Cérémonie
8 mai 2024
- 19 et 20/05 2024
Pic-Nic des vignerons
indépendants
Domaine Koehler

JUIN

- 01/06/2024
Fête de la vache
- 09/06/2024
Election Européennes
(Salle Dimière)
- 15/06/2024 Fête de la
Musique – Place St
Aloyse
- 29/06/2024
Défilé de vieux tracteurs
de Collections
de 10h à 11h

AGENDA

